



Vente d 'un bien légué par donation

Par **florence78**, le **25/05/2016** à **16:40**

Bonjour, mon pere m a fait donation de l appartement que j occupe actuellement et que j assume financièrement.avec l'accord de mon pere je veux vendre ce bien.

La notaire veut bien rediger la procuration car clause de non vente avant le deces de mon pere à la condition qu elle lui apporte en personne. Puis je assister au rendez vous ? Elle me dit que non. Mon frere qui a une procuration pour un autre bien veut intervenir dans mon affaire. En a t il le droit ? Si oui à quel titre ? Puis je prendre un autre notaire plus pres de chez moi pour etablir cette procuration?

Merci par avance de votre reponse, recevez mes salutations